

DECISION 00598 /D/MINDCAF/SG/DAC/SDBMM/SMP/2026 du 30 MARS 2026
Portant attribution de l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°000001/AONO/MINDCAF/CIPM/2026 du 05
février 2026 relatif à l'acquisition des photocopieurs pour les services centraux du MINDCAF.

LE MINISTRE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET DES AFFAIRES FONCIERES

- Vu la Constitution ;
Vu la loi N°2018/012 du 18 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
Vu la Loi N°2025/012 du 17 décembre 2025, portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour
l'Exercice 2026 ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2019/001 du 04 janvier portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret N°2019/002 du 04 janvier portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret N°2012/390 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Domaines, du Cadastre et
des Affaires Foncières ;
Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de
Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret N°2013/271 du 05 août 2013 ;
Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des
Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques
pour l'Exercice 2026 ;
Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°000001/AONO/MINDCAF/CIPM/2026 du 05 FÉVRIER 2026
relatif à l'acquisition des photocopieurs pour les services centraux du MINDCAF ;
Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère des Domaines,
du Cadastre et des Affaires Foncières en date du 19 mai 2026 ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Soumissionnaire ETS TCHOUWO Julienne est pour compter de la date de signature de la
présente décision, désigné attributaire de l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°000001/AONO/MINDCAF
/CIPM/2026 du 05 février 2026 relatif à l'acquisition des photocopieurs pour les services centraux du
MINDCAF, d'un montant TTC de FCFA 41 999 850 (quarante un millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille
huit cent cinquante Francs), et pour un délai d'exécution de trois (03) mois.

Article 2 : Le Directeur de cette entreprise est invité à se présenter au Service des Marchés Publics du
MINDCAF, à la porte N°232 de l'Immeuble Ministériel N°2, pour l'établissement et la signature du contrat y afférent.

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP

Yaoundé, le 30 MARS 2026
LE MINISTRE DES DOMAINES, DU CADASTRE
ET DES AFFAIRES FONCIÈRES
Henri Eyabo Njissi